

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2023_2_2

SEANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt trois, le vendredi 14 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 10

Date de convocation du : 06 Avril 2023

Votants : 16

Présents : Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, ~~Monsieur RODIER Jean-François~~, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

**Objet : Approbation des
Comptes Financiers
Uniques 2022 :
commune/ferme
équestre/transport scolaire**

Pouvoirs :

Monsieur ANDRE Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame BASTIEN Joëlle a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie
Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel
Madame PRADEL Céline a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Monsieur VIOLLE Willy
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise

Absent(s) : Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur ROUX Hervé

Excusé(s) : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Madame BASTIEN Joëlle, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Madame PRADEL Céline, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Françoise FOUSSAT

Le Maire, Jean-François RODIER, n'ayant pas pris part au vote.

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « Compte Financier Unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Les budgets de l'exercice 2022 (Commune, Transport Scolaire, Ferme Equestre) pour lequel les CFU vous sont soumis par Monsieur le Maire sont exécutés du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1er janvier 2022 au 31 janvier 2023 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

De ces documents comptables se dégagent les résultats suivants :

Budget Principal Commune

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		306 522,35	425 410,94		118 888,59	
Opérations de l'exercice	1 296 132,30	1 766 574,08	715 337,99	721 371,52		476 475,31
Totaux	1 296 132,30	2 073 096,43	1 140 748,93	721 371,52		357 586,72
Résultats de clôture		776 964,13	419 377,41			357 586,72
Restes à réaliser			995 968,60	777 874,00	218 094,60	
Résultats définitifs		776 964,13	1 415 346,01	777 874,00		139 492,12

Budget Annexe Transport Scolaire

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		6 946,79	2 705,89			4 240,90
Opérations de l'exercice	13 036,50	12 925,69	-	5 545,89		5 435,08
Totaux	13 036,50	19 872,48	2 705,89	5 545,89		9 675,98
Résultats de clôture		6 835,98		2 840,00		9 675,98
Restes à réaliser						
Résultats définitifs		6 835,98		2 840,00		9 675,98

Budget Annexe FERME EQUESTRE

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			12 261,40		12 261,40	
Opérations de l'exercice	17 918,43	36 620,18	26 273,40	26 050,93		18 479,28
Totaux	17 918,43	36 620,18	38 534,80	26 050,93		6 217,88
Résultats de clôture		18 701,75	12 483,87			6 217,88
Restes à réaliser						
Résultats définitifs		18 701,75	12 483,87			6 217,88

Ces résultats sont repris aux Budgets de l'exercice 2023.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, **sous la présidence de Madame Françoise FOUSSAT, 4ème Adjointe ;**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, délibère sur les CFU du Maire de l'exercice 2022 et :

- Donne acte de la présentation faite des CFU (budgets commune, transport scolaire, ferme équestre) lesquels peuvent se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

La 4^{ème} ADJOINTE
F. FOUSSAT

Pour extrait conforme,

